

Contreplaqué



UTILISATIONS

- En construction : les essences les plus courantes sont les résineux, l'okoumé, le peuplier, le hêtre
- En ébénisterie : le choix des essences est vaste : châtaignier, chêne, noyer, hêtre, merisier, poirier, bouleau, charme, bois précieux...

DEFINITION

Panneau plat ou moulé composé d'un empilage de plis de bois seuls ou associés à une âme (de panneau latté ou lammelé) ou à des feuilles de matériaux non dérivés du bois. Le contreplaqué est constitué de plusieurs feuilles de placage déroulées, épaisses de 0,8 à 4 mm, collées les unes sur les autres en croisant le sens du fil du bois. La cohésion entre les couches de l'empilage est assurée par un liant organique.

CARACTERISTIQUES

Ces valeurs sont caractérisées par une humidité dans le matériau correspondant à une humidité relative de 65% et une température de 20°C.

Tolérance sur dimensions nominales : NF EN 315	- Epaisseur panneau poncé : +/- 0,6mm - Epaisseur panneau non poncé : +/- 1,0mm si épaisseur < 12mm - Epaisseur panneau non poncé : +/- 1,5mm si 12mm ≤ épaisseur < 25mm
Tolérance de rectitude des bords : NF EN 315	1,0mm/m
Tolérance d'équerrage : NF EN 315	1,0mm/m

MARQUAGE CE

La norme NF EN 636 distingue 3 classes de collage : milieu intérieur sec, milieu intérieur humide ou extérieur. Depuis le 1er avril 2004, le marquage CE est obligatoire sur tous les panneaux à base de bois pour une utilisation, structurelle ou non, en construction.

CEg = CE4 : les contreplaqués à usage non structuraux

CEs = CE2+ : les contreplaqués à usage structuraux

COMPLEMENT

Le contreplaqué peut être associé à d'autres matériaux pour améliorer encore ses performances. C'est le cas des films phénoliques, qu'ils soient lisses (coffrage structure béton, signalétique, aires de jeux pour enfants...) ou antidérapants (planchers d'échafaudage, semi-remorques). Il est également associé à des isolants phoniques (planchers TGV) ou thermiques (panneaux sandwich).